



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 24 avril 2023 – N° 59/H030

## **Commission « Système financier et financement de l'économie »**

### **Programme statistique 2023**

<b>BANQUE DE FRANCE.....</b>	<b>2</b>
<b>AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION.....</b>	<b>5</b>
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des études et des synthèses économiques Département des comptes nationaux.....</b>	<b>6</b>
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Direction générale des finances publiques (DGFIP) Service de la gestion fiscale Département des études et statistiques fiscales (DESF).....</b>	<b>7</b>

#### **AVERTISSEMENT**

*Dans ce programme de travail, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :*

*AVG : avis généraux*

*SF : commission « Système financier et financement de l'économie »*

*ESM : commission « Entreprises et stratégies de marché »*

*EDD : commission « Environnement et développement durable*

*TRT : commission « Territoires »*

*Les avis généraux, ceux de la commission « Système financier et financement de l'économie » ainsi que les avis des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.*

## 0. Orientations pour 2023

*Présenter en une page maximum les orientations et les enjeux dans lesquels s'inscrivent les travaux nouveaux et les projets envisagés pour l'année 2023, pour ce qui concerne le champ de la statistique publique.*

En matière de production de statistiques, les actions nouvelles de la Banque de France en 2023 répondent à quatre objectifs :

- poursuivre l'adaptation des outils de mesure aux situations de crise et perfectionner les existants (activité, prix et salaires) ;
- déployer une offre de statistiques capable de mesurer et accompagner d'une part la transition climatique (participation à la publication de données expérimentales dans le cadre d'un groupe de travail du système européen de banques centrales SEBC), d'autre part les mesures favorisant l'inclusion financière (comptes distributionnels de patrimoine) ;
- approfondir la mesure de l'internationalisation de l'économie (échanges de services, fonds d'investissement) ;
- optimiser la collecte de l'information auprès des établissements financiers, enrichir l'information disponible (rétropolation des comptes nationaux financiers) et faciliter l'accès aux statistiques et leur compréhension par tous les types de publics (rénovation du site internet, modernisation des communiqués et du portail).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre défini par les réglementations nationale et européennes, et de l'engagement de la Banque dans des initiatives collaboratives (*Data Gaps Initiative* du G20, *Network for Greening the Financial System*, NGFS).

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux de votre service qui débiteront en 2023, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2023. Ils feront l'objet d'une présentation synthétique.*

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

*Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.*

#### **Enquête sur les échanges internationaux de services pour la balance des paiements**

L'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) recense les achats et ventes de services d'entreprises non financières vis-à-vis de tiers non-résidents. Elle contribue à l'élaboration de la balance des paiements de la France.

En 2019, l'enquête a connu une diminution drastique de la taille de l'échantillon et un changement de questionnaire. Pour en réduire l'impact sur les résultats, de nombreux changements méthodologiques ont été opérés, dont le système d'imputation et la mise en place de facteurs de raccordements avec les anciens résultats.

Une nouvelle révision méthodologique intervient en 2023. Elle poursuit un objectif double : 1) faire disparaître les facteurs de raccordements mis en place lors de la réforme de 2019 et 2) améliorer la lisibilité et la cohérence de la méthodologie dans son ensemble. La méthode d'imputation repose désormais sur la moyenne pour la strate sondée. En cas de donnée manquante dans la strate exhaustive, la déclaration de l'année précédente est reportée. Aussi, le redressement et le calage de l'échantillon se font maintenant sur les caractéristiques d'entreprises profilées (et non plus d'unités légales). Les variables et dimensions utilisées ont été simplifiées et sont désormais communes au système de projection. Enfin, la détection des *outliers* est désormais semi-automatique.

Cette révision méthodologique consolide les résultats de l'enquête ECEIS et sont mis en œuvre en amont du changement de base afin d'être pris également en compte dans ce cadre. L'impact est variable selon les catégories de services considérées. Les révisions sont essentiellement localisées sur trois lignes de service : SC (transports), SI (télécommunication, information) et SJ2 (conseil). Le solde total des services de la balance des paiements pourrait être impacté jusqu'à 10 % : il passerait par exemple de +24,3 milliards en 2019 (chiffres actuellement publiés) à près de 26,9 milliards ; ou de 26,2 milliards à 28 milliards en 2020.

#### **[Avis Cnis ESM1 et ESM4]**

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Y compris : . données massives, données satellitaires, big data, etc.

. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)

. nouveaux appariements de données individuelles.

Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service. Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

## 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

### Rétropolation des comptes nationaux financiers jusqu'en 1978

Les séries des comptes nationaux financiers actuellement diffusées par la Banque de France s'inscrivent dans le cadre cohérent de la « base 2014 » et ont un historique remontant à décembre 1995. Des données antérieures (remontant à 1978) sont également disponibles mais ont été établies sur la base du précédent manuel de comptabilité nationale (le SEC 1995) dans le cadre de la « base 2000 ». Ces comptes en ancienne base ne sont pas directement comparables à ce qui est actuellement produit. Les différences tiennent non seulement à des évolutions conceptuelles mais aussi à l'utilisation de sources nouvelles, plus riches ou mieux exploitées. La Banque de France finalise des travaux pour mettre en cohérence ces anciennes données et mettre à disposition des données réropolées qui couvriront donc un historique de 1978 jusqu'à nos jours. Ces données devraient être diffusées et être disponible début 2023.

#### [Avis Cnis AVG8 – SF8]

#### Comptes distributionnels de patrimoine

Dans le cadre d'un groupe de travail européen du SEBC et afin de pouvoir mieux appréhender les inégalités et leur évolution, plusieurs travaux méthodologiques ont été menés pour produire une distribution du patrimoine des ménages à partir des comptes nationaux et sur la base des données de l'enquête HFCS (*Household Finance and Consumption Survey*) corrigées des biais de non-réponse et de sous-estimation de leur patrimoine par les ménages. Des premières données, qui seront affichées comme expérimentales à ce stade, devraient être mises à disposition en novembre 2023. Le patrimoine des ménages, ainsi que certaines ventilations en grands types d'instruments financiers et non financiers seront déclinés pour les 50 % les moins riches, puis par décile pour les 50 % les plus riches ainsi que l'information pour les 5 % les plus riches. D'autres ventilations (ménage propriétaire ou non, par situation professionnelle) ainsi que d'autres indicateurs comme la richesse médiane, moyenne ou le coefficient de Gini seront également mis à disposition.

#### [Avis Cnis AVG2]

#### Prix et salaires

La Banque de France travaillera en 2023 à l'enrichissement des mesures suivantes.

##### Indicateur sur la perception de l'inflation

Industrialisation de l'indicateur sur l'inflation construit à partir des sources de médias (presse, Twitter) pour aboutir à la production d'un indicateur régulier, en complément des indicateurs existants. Cet indicateur sera d'abord utilisé en interne puis pourra faire l'objet d'une publication sur le site de la Banque de France, après la sortie d'un document de travail à venir en 2023 normalement, et d'un blog publié fin 2022.

##### Prix des terrains constructibles

Projet pour mesurer les prix des terrains postés sur les sites immobiliers à partir du *web-scraping*, pour un certain nombre de pays (dans l'OCDE a priori). Les données, qui resteront prospectives, seront postées a priori sur le site du réseau *Alter Property Data*, hébergé par REFINE/Institut Louis Bachelier, qui réunit des initiatives sur les données alternatives au sens large relatives à l'immobilier et la construction.

##### Dynamique salariale

Projet pour mesurer l'évolution des salaires proposés sur les sites d'emplois à partir du *web-scraping*, pour la France voire d'autres pays. Les données seront utilisées d'abord en interne à la Banque de France avant d'envisager une mise à disposition à l'extérieur.

Indicateur de suivi des hausses de salaires minima négociées dans les accords de branche en France (série trimestrielle du glissement annuel moyen des salaires négociés dans les accords de branche entre 2006 et 2022).

## **[Avis Cnis AVG4, AVG5 et AVG6 – TRT5]**

### **Fonds d'investissement**

Dans le domaine des statistiques de fonds d'investissement, les travaux sur la révision du règlement BCE sur les statistiques de fonds d'investissement se poursuivent en 2023 par l'exercice du *merits assessment* (avec la consultation des différents comités de l'Eurosystème utilisateurs de ces statistiques). La rédaction du nouveau règlement interviendra au T2 2023 et l'adoption par le Conseil des Gouverneurs au T3 2023. La mise en œuvre du nouveau règlement est prévue en février 2024 (période de référence T4 2023)

## **[Avis Cnis SF2]**

### **Transition climatique**

Suite aux travaux de l'Eurosystème sur les statistiques climatiques menés en 2022, l'Eurosystème projette de publier en 2023 des indicateurs sur (i) l'empreinte carbone contenu dans le portefeuille des investisseurs de la zone euro, (ii) l'exposition aux risques physiques de ces investisseurs et (iii) les émissions/détentions d'instruments financiers verts. Cette publication se fera dans un cadre spécifique pour mettre en lumière le statut « expérimental » des données diffusées. Elle sera accompagnée d'annexes méthodologiques et d'un document de travail.

## **[Avis Cnis SF6 – EDD1 et EDD7]**

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

#### **Optimisation des déclarations statistiques des établissements de crédit**

Le SEBC lance la réalisation du projet IReF (*Integrated Reporting Framework*), qui vise à :

- réduire la charge déclarative de 4 400 banques européennes ;
- l'intégration des collectes statistiques et prudentielles dans un système commun permettra de mettre en œuvre le principe d'une déclaration unique commune aux deux missions (principe « collecte ») ;
- faciliter l'accès aux données granulaires pour les producteurs de statistiques ;
  - prévoir l'agilité du système de production statistique pour les évolutions futures ;
  - garantir la cohérence entre les domaines statistiques et entre les pays.

Les premiers éléments du programme IReF devraient être opérationnels à partir de 2027.

## **[Avis Cnis TRT6 et TRT8]**

Dans le domaine des statistiques sur les fonds d'investissement, la Banque de France travaille actuellement à la constitution d'un référentiel des fonds d'investissement français labellisés (ISR, Greenfin, Relance, Finansol, CIES). Ce référentiel est construit à partir des données AMF et des contributions des organismes labellisateurs. Il permettra de répondre aux besoins d'étude de la Banque de France et de ses partenaires institutionnels, et sa diffusion plus large sur le site internet de la Banque est envisagée pour le premier trimestre 2022.

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

*Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.*

*Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.*

### **Site internet de la Banque de France**

Refonte du site internet de la Banque de France y compris les pages statistiques pour améliorer l'accès du grand public aux informations statistiques produites par la Banque de France (échéance Mai 2023)

## **[Avis Cnis SF8]**

### **Communiqués statistiques Stat info**

Poursuite des travaux visant à la refonte des communiqués statistiques *Stat Info* afin d'aboutir éventuellement à leur rationalisation et à la clarification des concepts mis en évidence dans ces publications (fin des déploiements premier semestre 2023)

## **[Avis Cnis SF8]**

### **Portail statistique Webstat**

Gestion du support d'assistance statistique auprès des utilisateurs des statistiques du portail Banque de France et du portail *Webstat*.

Refonte du portail *Webstat* : Déploiement sur une nouvelle interface et enrichissement du contenu – nouvelles séries, documentation des séries, méthodologie, réglementation, optimisation des fonctionnalités – (échéance premier semestre de 2024).

## **[Avis Cnis SF8]**

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

#### **Banque et assurance**

Rénovation du format et de la production du rapport sur les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance de l'ACPR.

**[Avis Cnis SF8]**

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

#### **Banque et assurance**

Poursuite des travaux de rénovation de la mise à disposition des données contenues dans le rapport sur les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance de l'ACPR.

**[Avis Cnis SF8]**

## 0. Orientations pour 2023

Outre les travaux courants de production des comptes nationaux annuels et trimestriels, l'année 2023 sera consacrée à la préparation du prochain **changement de base** (base 2020, première publication en mai 2024). En particulier, à la mi-juillet les deux années de bases, 2019 et 2020 auront été estimées en intégrant l'ensemble des chantiers identifiés : périmètres des secteurs institutionnels, intégration de nouvelles sources de données (compte général de l'État, enquête sur les associations, etc.), prise en compte des enquêtes achats et production, intégration en niveau des enquêtes structurelles d'entreprises (Esane), ainsi que des nouveaux agrégats de la balance des paiements.

Les travaux de réropolation des comptes suivront la livraison des années de base. A la fin de l'année 2023, les séries annuelles et trimestrielles auront été repopolées.

Les travaux sur les outils informatiques des comptes annuels se poursuivront, en particulier l'**automatisation de la diffusion** en collaboration avec les projets RMÉS et Melodi pour une première diffusion « automatisée » des comptes annuels en mai 2023.

Le département des comptes nationaux sera par ailleurs très sollicité en 2023 par le nouveau cycle de vérification du RNB suite à la remise à Eurostat fin 2021 de l'**inventaire RNB (revenu national brut)** de la base 2014. Ce cycle prévoit notamment la venue des experts d'Eurostat en juin pour quatre jours, avec notamment des vérifications sur pièce du passage des données sources aux agrégats de la comptabilité nationale.

Le département des comptes investit sur le moyen terme les sujets environnementaux. Une première piste identifiée est la mise en production de **TES (tableaux entrées-sorties) annuels en émissions de gaz à effet de serre**. Ces TES permettraient non seulement de fournir les contributions des différentes branches de production, ainsi que la contribution des ménages (transport, logement), mais aussi de fournir la ventilation par produit des émissions de gaz à effets de serre liées à la demande finale, en affectant les émissions générées par les services de transport aux différents produits concernés. Une deuxième piste plus expérimentale est l'estimation d'indicateurs de soutenabilité qui s'appuient sur le cadre central de la comptabilité nationale et l'étendent en prenant en compte la dimension environnementale (on parle de « comptabilité nationale verte »). C'est le cas en particulier de « l'épargne nette ajustée ».

Le département des comptes nationaux et plus largement la Direction des études et des synthèses économiques investit également sur **les comptes distributionnels** (des revenus des ménages et aussi du revenu national) en vue d'une publication régulière.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Outre les travaux courants de production des comptes nationaux annuels et trimestriels, l'année 2022 sera consacrée à la préparation du prochain changement de base (base 2020, première publication en mai 2024). En particulier, à l'issue de l'année, les deux années de bases, 2019 et 2020, auront été estimées en intégrant la plus grande partie des chantiers identifiés : périmètres des secteurs institutionnels, intégration de nouvelles sources (compte général de l'État, enquête sur les associations, etc.), prise en compte des enquêtes achats et production, intégration en niveau des enquêtes structurelles d'entreprises (Esane), ainsi que des nouveaux agrégats de la balance des paiements.

Les travaux de réropolation des comptes suivront la livraison des années de base. A la fin de l'année 2023, les séries annuelles et trimestrielles auront été repopolées.

Le département des comptes nationaux et plus largement la Direction des études et des synthèses économiques investit également sur **les comptes distributionnels** (des revenus des ménages et aussi du revenu national) en vue d'une publication régulière.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Une réflexion est en cours sur une potentielle ouverture les codes des nouvelles applications des comptes nationaux, Toucan pour les comptes annuels et Ariege pour les comptes trimestriels. Les travaux sur les outils informatiques des comptes annuels se poursuivront, en particulier l'**automatisation de la diffusion** en collaboration avec les projets RMÉS et Melodi pour une première diffusion « automatisée » des comptes annuels en mai 2023.

## 0. Orientations pour 2023

---

### **Arrivée des premiers fichiers issus de l'application « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) en 2023 - TRT5**

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a conduit à une perte d'information majeure sur le lien entre un local d'habitation et les habitants de ce local. Le fichier GMBI à venir permettra de reconstituer pour partie cette information.

### **Acquisition de nouvelles données - SF8**

Le transfert des taxes de la DGDDI<sup>1</sup> à la DGFIP<sup>2</sup> se poursuit.

En parallèle, le SSM travaille à l'acquisition de nouvelles bases de données au sein de la DGFIP (Ficovie<sup>3</sup> et Ficoba<sup>4</sup> notamment) et aux expressions de besoin de nouvelles données qui seront collectées par la DGFIP dans le futur (facturation électronique notamment).

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

#### **1.2.1 Exploitation de la "base nationale des données patrimoniales" (BNDP) – AVG2 / AVG5**

Les explorations menées en 2022 sur la base nationale des données patrimoniales ont permis d'extraire trois sources d'informations importantes :

- une base de données individuelles sur les successions ;
- une base de données individuelles sur les ventes ;
- et une base de données individuelles sur les donations.

Une fois consolidées, ces différentes sources donneront des informations détaillées sur les variations de patrimoine des ménages.

#### **1.2.2 TVA Epro**

Historiquement, les fichiers de déclarations de TVA<sup>5</sup> par siren<sup>6</sup> sont issus de l'application comptable Medoc. L'apparition de l'assujetti unique en 2022 a conduit à exploiter les déclarations de TVA issues du silo Epro.

Le SSM envisage de publier ses statistiques de TVA à partir de ce nouveau flux dès 2023.

#### **1.2.3 Nouveaux fichiers issus du transfert de la gestion et du recouvrement de certaines taxes par la DGDDI vers la DGFIP**

Le transfert des taxes historiquement collectées par les douanes se poursuit. Depuis 2022, la gestion et le recouvrement des taxes suivantes ont été transférées à la Direction générale des finances publiques :

- Boissons non alcooliques ;
- TVA sur les produits pétroliers ;
- TVA à l'importation ;
- TGAP<sup>7</sup> ;

---

<sup>1</sup> Direction générale des Douanes et Droits indirects

<sup>2</sup> Direction générale des Finances publiques

<sup>3</sup> Fichier des contrats d'assurance vie

<sup>4</sup> Fichier des comptes bancaires

<sup>5</sup> Taxe sur la valeur ajoutée

<sup>6</sup> Identifiant entreprise

<sup>7</sup> Taxe générale sur les activités polluantes

- TICFE<sup>8</sup>, TICGN<sup>9</sup> et TICC<sup>10</sup> ;
- Taxe à l'essieu ;
- Taxe sur les produits phytopharmaceutiques.

#### **1.2.4 Fichiers Pote<sup>11</sup> panélisés avec revenus agrégés comparables à ceux de l'ERFS<sup>12</sup> - AVG2 / AVG8**

Des fichiers Pote panélisés agrégeant les revenus catégoriels sur longue période (2002-2020) ont été créés. Ils sont appariés avec les données ISF<sup>13</sup> / IFI<sup>14</sup>. La définition des revenus catégoriels est similaire à celle issue des bilans de production de l'ERFS (revenus avant redistribution). Dans le futur, ces données seront produites chaque année et seront mises à disposition du service statistique public et des chercheurs du fait de la simplicité de leur utilisation.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

#### **Rénovation de la chaîne d'acquisition des déclarations 2044 et 2048 relatives aux revenus fonciers et plus-values immobilières - TRT5**

Les déclarations 2044, 2044S, 2044EB, et 2048 sont à ce jour transmises par flux manuel au DESF<sup>15</sup>. Il est prévu en 2023 que l'acquisition de ces déclarations s'opère *via* un flux automatisé, au même titre que l'Impôt sur le revenu. Les données ainsi transférées devraient contenir plus d'information, notamment sur le siren des déclarants professionnels (y compris les SCI<sup>16</sup>).

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

#### **Constitution d'un référentiel entreprise, y compris entreprises individuelles - AVG7**

La multiplicité des sources d'informations sur les personnes morales a conduit le DESF à construire un référentiel rassemblant de façon cohérente la plupart des informations relatives à une unité légale. Les entreprises individuelles y figureront également. Il est prévu en 2023 d'inclure dans ce référentiel des informations relatives à l'appartenance d'un groupe fiscal ou économique. Ce référentiel pourra être mis à disposition de la statistique publique mais ne pourra pas être accessible en *open data*.

<sup>8</sup> Taxe sur la consommation finale de l'électricité

<sup>9</sup> Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel

<sup>10</sup> Taxe intérieure de consommation sur le charbon

<sup>11</sup> Fichier des déclarations de revenus fiscaux

<sup>12</sup> Enquête revenus fiscaux et sociaux - Insee

<sup>13</sup> Impôt de solidarité sur la fortune

<sup>14</sup> Impôt sur la fortune immobilière

<sup>15</sup> Département des études et des statistiques fiscales

<sup>16</sup> Société civile immobilière

## Annexe 1 – Avis généraux de moyen terme du Cnis (liste exhaustive)

### Développement durable

#### **AVG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)**

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

#### **AVG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité**

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

### Numérique

#### **AVG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique**

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

#### **AVG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique**

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

### Territoires

#### **AVG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales**

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

#### **AVG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales**

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

### Méthodes et diffusion

#### **AVG7. Développer les appariements entre sources de données**

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

#### **AVG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public**

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

## Annexe 2 – Avis de moyen terme des commissions du Cnis

### Commission « Système financier et financement de l'économie » (liste exhaustive)

#### **Système financier**

##### **SF1. Suivre la mise en œuvre du LEI (*Legal Entity Identifier*)**

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

##### **SF2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale**

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

##### **SF3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (*shadow banking*)**

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

#### **Financement de l'économie**

##### **SF4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie**

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

##### **SF5. Mesurer l'importance du phénomène de la *fintech* ou nouvelle industrie financière**

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

##### **SF6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier**

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

## **Dans la suite des groupes de travail**

### **SF7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier**

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

### **SF8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)**

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial literacy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.

## **Commission « Entreprises et stratégies de marché » (avis cités)**

### **ESM1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant**

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet FRIBS (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

### **ESM4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique**

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

## **Commission « Environnement et développement durable » (avis cités)**

### **EDD1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement**

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

### **EDD7. Évaluer le coût des catastrophes naturelles**

Face à la multiplication des catastrophes naturelles, le Conseil note le besoin d'informations sur les principaux aléas permettant d'en mesurer les coûts liés aussi bien aux impacts des catastrophes qu'aux dépenses de prévention. Une attention particulière sera portée aux inégalités notamment territoriales de ces impacts. Il souhaite que des évaluations soient faites, en lien avec le cadre d'indicateurs adopté au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

## **Commission « Territoires » (avis cités)**

### **TRT5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier**

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

#### **TRT6. Développer l'information sur l'occupation des sols**

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

#### **TRT8. Estimer la population présente sur le territoire**

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.